PV 23 mai 2018 Rencontre Metz

Groupe disciplinaire droit/*Fachgruppe Jura*

La réunion a commencé par une brève présentation des membres présents et un rappel de l’ordre jour proposé.

1. Réflexion commune sur la problématique récurrente des conversions de notes ; proposition de tableaux de conversions/*Problematik unterschiedlicher Notenumrechnungstabellen*. Les étudiants ont souvent évoqué une difficulté de transcription des notes françaises en notes allemandes et vice versa ; ils soulignent que la disparité des grilles de transposition peut être gênante pour passer d’un parcours UFA à l’autre.

Selon une résolution formulée par le groupe de travail lors des précédentes rencontres, la note 4 allemande équivaut à 10 ; cette conversion valant dans les deux sens. Le problème de conversion se pose cependant en particulier pour des notes françaises intégrées dans le *Schwerpunktbereich* pour la *Juristische Staatsprüfung.* S’ensuit donc unediscussion sur les structures des différents programmes, avec la solution optimale à dégager pour une meilleure computation des notes F/A dans la note du *Schwerpunkt* de la *Staatsprüfung*. Mais selon une observation formulée par les responsables de programme BERMUPA/Université Paris II, HU/LMU- leur tableau de conversion n’est pas valable dans les deux sens, le seuil de 4/10 n’est pas observé pour les étudiants allemands. L’argument avancé est celui de la valorisation de la plus-value (« *Wertigkeit »)* du programme avec Paris dont le niveau serait particulièrement élevé et exigeant pour les étudiants allemands selon la LMU (un 10 français équivaudrait alors plutôt à un 7 allemand) ; la discussion porta ensuite sur une potentielle rupture de l’égalité pour certains représentants d’autres parcours, soulignant pour leur part que la charge de travail est tout aussi haute pour tous les programmes portés par l’UFA et comportant une double diplomation.

En conclusion, une position commune n’a pu être trouvée. Une distinction doit être faite entre deux modèles (1. notes françaises intégrées dans le *Schwerpunktbereich* pour la *Juristische Staatsprüfung* et 2. autres) et des différences subsisteront entre les programmes. Il sera nécessaire de préciser ces points aux étudiants et au conseil scientifique de l’UFA pour d’éventuelles évaluations et les difficultés pouvant résulter de ces nuances.

2. Présentation du parcours Bochum/Tours par Mme le Professeur Adelheid Puttler et M. Tobias Guth (Uni Bochum). Cette année le parcours présenté est celui des universités de Bochum et de Tours

***Bachelor/Licence -Master/Master***

**L** : 2 groupes 1 au départ de Tours et un au départ de Bochum (1 et 2 semestre), semestre 3 et 4 à Bochum pour tous, 5 et 6 semestre à Tours, obtention du BL et de la Licence

Accréditation *AQUAS*, programme de licence porté par l’UFA depuis 2011/2012 (Licence), création d’un master porté par l’UFA depuis 2018/2019, 74 anciens diplômés du programme de Licence.

Contenu fondamentaux du droit public et du droit privé des deux systèmes, ainsi que droit européen. Matières de droit des affaires en introduction. Cours fondamentaux pour le L 2 dispensés par les enseignants de l’université partenaire. Stage obligatoire, *Bachelorarbeit* (mémoire de fin d’étude).

**M** : Nouveau parcours UFA depuis 2018/2019 orientation droit des affaires/droit économique, séminaire d’orientation introductif pour choisir entre les différents *Wahlpflichtmodule* (droit européen, droit fiscal, droit public économique, droit social) *– Masterarbeit* (5 mois).M 1 à Tours, deux semestres suivants à Bochum.

Présentation des modalités de sélection pour le L et le M. Compatibilité avec l’examen d’Etat, la *juristische* *Staatsprüfung* ; les responsables précisant que tous les candidats allemands au programme ne veulent pas préparer le *Staatsprüfung.*

Financement des enseignements français par le fonds Erasmus*.*

1. Communication et plate-forme numérique. La discussion a ensuite porté sur l’effort de communication en général à fournir pour la présentation des différents programmes juridiques de l’UFA. Ceci tant pour la documentation « papier » à mettre à disposition des candidats que pour ce qui est de la présentation des programmes sur les sites internet des différentes universités porteuses des programmes ainsi que sur celui de l’UFA ; ont été évoqué le guide formulé par les représentants des étudiants pour ce qui est de présentation des sites internet des programmes portés par l’UFA.

Les points concrets abordés ont été :

A. Actualisation guides des études/fiches, avec l’idée d’une présentation commune du parcours intégré en deux versions linguistiques par les porteurs de programmes français et allemands, avec en conséquence une seule fiche par parcours, des formulaires à remplir en ligne. La question d’un « fiche-modèle », avec une veille commune par le groupe disciplinaire reste ouverte.

B. Nouveau site UFA et présentation de la discipline Droit : Questions techniques comme l’accessibilité (par index, via l’onglet « formations/recherche »), un dénombrement des programmes arborescence par disciplines ; les membres présents du groupe de travail ont penché pour une subdivision la plus simple possible (droit public/privé/sciences politiques).

Un texte commun de présentation de la discipline, un « chapeau » d’introduction à portée transversale, soulignant les aspects centraux des deux systèmes juridiques française et allemand pour guider les bacheliers des deux pays dans leur orientation post-bac sera proposé par les rapporteurs disciplinaires et soumis à l’approbation des membres du groupe.

A cette occasion, les membres français du groupe ont échangé sur les difficultés françaises liées à la mise en place du dispositif « *parcours sup »* et la disparité pour ce qui est de la reconnaissance du caractère sélectif des formations UFA par les différents rectorats, caractère résultant pourtant intrinsèquement des exigences linguistiques imposées aux candidates/candidats.

C. Plateforme *moodle* UFA : Lieu de réflexion et d’échanges sur la discipline pour des questions ouvertes (par ex. financements, cumul ou non Erasmus/UFA/bourses de régions, échange de bonnes pratiques, communication sur les programmes et l’UFA en soi, *alumni Praxis*/réseau, lacunes dans l’offre de formation ou saturation, projets communs : ex. collèges doctoraux, universités d’été…) ;

Une brève présentation des points forts de l’atelier UFA sur la communication numérique et multimédia du 26 avril 2018 a été faite par J. Walther.

La présentation de « l’Université Numérique Juridique Francophone » a dû être annulée, M. Volmerange n’ayant pu être présent ce jour, son vol ayant été annulé.

La problématique des collèges doctoraux n’a pas être discutée lors de cette réunion, il est donc proposé de la renvoyer à une rencontre ultérieure.

Le 23 mai 2018, Metz

Julien Walther